Incidents survenus lors du match de football opposant l'olympique lyonnais à l'association sportive de Monaco

14e législature

Question écrite n° 21938 de M. Christophe-André Frassa (Français établis hors de France - Les Républicains)

publiée dans le JO Sénat du 26/05/2016 - page 2163

M. Christophe-André Frassa attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les incidents survenus au parc de l'olympique lyonnais (OL) Lyon à l'occasion du match de football ayant opposé l'OL à l'association sportive de Monaco football club (AS Monaco FC) le 7 mai 2016.
Il lui expose que vers 21 h 30 une bagarre a éclaté entre deux hommes dans les coursives du secteur réservé aux 700 supporters monégasques.
Il lui indique qu'alors que les deux hommes étaient sur le point d'être séparés, les forces de l'ordre sont intervenues et ont, semble-t-il, fait usage de gaz lacrymogènes sur l'ensemble des personnes présentes dans la tribune.
Cette intervention des forces de l'ordre a alors créé un mouvement de panique dans la tribune où se trouvaient de nombreuses familles et des femmes et enfants ont dû être évacués à la suite de malaises.
Il considère que l'incident en question n'était pas de nature à engendrer une telle intervention des forces de l'ordre vis-à-vis de personnes dont le comportement ne menaçait pas a priori l'ordre public.
Il lui demande, par conséquent, de lui fournir des explications sur les raisons qui ont conduit, dans ces conditions, les forces de l'ordre à faire un usage indistinct de gaz lacrymogènes.

En attente de réponse du Ministère de l'intérieur

Alerte mail

L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :

Votre format : HTML Texte

Valider